

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD
MRC DE COATICOOK**

SÉANCE ORDINAIRE DU CINQ OCTOBRE DEUX MILLE VINGT

À la séance ordinaire du conseil municipal d’East Hereford tenue à la salle du conseil, sise au 15, rue de l’Église, East Hereford, le cinquième jour d’octobre deux mille vingt, étant la dixième assemblée ordinaire de la cent soixante-deuxième session.

Étaient présents

Mmes.	Marie-Ève Breton, mairesse Nicole Bouchard, conseillère poste 1
M.	Normand Roy, conseiller poste 2
M.	Benoit Lavoie, conseiller poste 3
Mmes.	Anick-Nadia Gauthier Arbour, conseillère poste 4 Linda McDuff, conseillère poste 5 Caroline Lemire, conseillère poste 6

Était aussi présent Monsieur François Lessard, directeur général et secrétaire-trésorier.

Ouverture de l’assemblée

L’assemblée est ouverte à 19h00 par la mairesse Marie-Ève Breton.

20-10-154 Adoption de l’ordre du jour

Ayant tous pris connaissance du projet d’ordre du jour;

SUR PROPOSITION du conseiller Normand Roy
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

20-10-155 Approbation du procès-verbal de l’assemblée du 8 septembre 2020

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de l’assemblée du 8 septembre 2020;

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie
APPUYÉE par la conseillère Caroline Lemire

IL EST RÉSOLU de l’approuver tel que déposé, celui-ci étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des résolutions qu’il contient.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Période de questions du public

Aucune question.

RAPPORTS

Mairesse – Marie-Ève Breton

Madame Marie-Ève Breton tient à remercier Madame Caroline Lemire pour son implication au conseil municipal. Elle dévoile les modifications apportées à l'édition 2020 de la Fête de la famille de la MRC de Coaticook. Un lac-à-l'épaule du conseil des maires de la MRC aura lieu prochainement pour discuter de divers enjeux.

Environnement et Culture (Nicole Bouchard)

Un plan stratégique sur une période de 5 ans a été déposé à la dernière rencontre de la table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook.

Développement local, régional et touristique (Normand Roy)

Rien à signaler.

Église (Normand Roy)

Rien à signaler.

Réseau routier (Benoit Lavoie)

Rien à signaler.

Famille et aînés (Anick-Nadia Gauthier Arbour)

Rien à signaler

Sécurité civile et publique (Anick-Nadia Gauthier Arbour)

Rien à signaler.

Aménagement et urbanisme (Linda McDuff)

Le projet d'usine de traitement des eaux usées en est à l'étape de l'appel d'offres pour l'ingénierie.

Loisirs (Caroline Lemire)

Malheureusement, la Grande Fête de la rentrée n'aura pas eu lieu étant donné les recommandations faites par la Santé Publique.

DÉCISIONS

20-10-156 États comparatif au 30 septembre 2020

ATTENDU que les états comparatifs budgétaires au 30 septembre 2020 ont été déposés par le secrétaire-trésorier;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU d'en accepter le dépôt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20-10-157 Prévissions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Compton, d'East Hereford, de Dixville, de Saint-Herménégilde, de Saint-Venant-de-Paquette, d'Ogden, de Stanstead-Est, de Barnston-Ouest, d'Hatley de Sainte-Catherine-de-Hatley, les Cantons de Stanstead, d'Hatley et de Sainte-Edwidge-de-Clifton, les villes de Waterville, Stanstead, Coaticook, Magog et les Villages d'Ayer's Cliff et de North Hatley sont parties à une entente concernant l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook doit être transmis aux municipalités membres avant le 31 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021;

SUR PROPOSITION du conseiller Normand Roy
APPUYÉE par la conseillère Caroline Lemire

IL EST RÉSOLU

- 1) que la municipalité d'East Hereford adopte le budget 2021 de la Régie, au montant de 2 230 036\$;
- 2) que la municipalité d'East Hereford adopte la tarification 2021 selon le tableau suivant :

Tarifs 2021 \$/tonne			
	Membres	Clients	ICI
DÉCHETS	80,00\$	80,00\$	150,00\$
COMPOST	65,00\$	65,00\$	65,00\$
BOUES (BFS)	22,00\$	22,00\$	22,00\$
CRD	300,00\$	300,00\$	300,00\$
BARDEAUX	300,00\$	00,00\$	300,00\$
BOIS TRAITÉ	300,00\$	300,00\$	300,00\$

- 3) que le secrétaire-trésorier transmette une copie de cette résolution à la Régie intermunicipale des déchets solides de la Région de Coaticook.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20-10-158 Avis de motion et projet de Règlement 292-20 relatif au stationnement

Madame la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est le Règlement numéro 292-20 relatif au stationnement.

PRÉSENTATION est faite par François Lessard, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'East Hereford, du projet de Règlement numéro 292-20 relatif au stationnement. Monsieur Lessard mentionne l'objet du règlement et sa portée. Ce règlement sera adopté par le conseil de la municipalité lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès du greffier et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

20-10-159 Avis de motion et projet de Règlement 293-20 relatif à la circulation et abrogeant le Règlement 275-18

Madame la conseillère Nicole Bouchard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est le Règlement numéro 293-20 relatif à la circulation et abrogeant le Règlement 275-18.

PRÉSENTATION est faite par François Lessard, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'East Hereford, du projet de Règlement numéro 293-20 relatif à la circulation et abrogeant le Règlement 275-18. Monsieur Lessard mentionne l'objet du règlement et sa portée. Ce règlement sera adopté par le conseil de la municipalité lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la conseillère Nicole Bouchard et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès du greffier et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

20-10-160 Avis de motion et projet de Règlement 294-20 relatif à l'utilisation de l'eau potable et abrogeant les Règlements 223-12 et 276-18

Monsieur le conseiller Benoit Lavoie donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est le Règlement numéro 294-20 relatif à l'utilisation de l'eau potable et abrogeant les Règlements 223-12 et 276-18.

PRÉSENTATION est faite par François Lessard, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'East Hereford, du projet de Règlement numéro 294-20 relatif à l'utilisation de l'eau potable et abrogeant les Règlements 223-12 et 276-18. Monsieur Lessard mentionne l'objet du règlement et sa portée. Ce règlement sera adopté par le conseil de la municipalité lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par le conseiller Benoit Lavoie et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès du greffier et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

20-10-161 Avis de motion et projet de Règlement 295-20 concernant les nuisances et abrogeant le Règlement 217-11

Madame la conseillère Linda McDuff donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est

le Règlement numéro 295-20 concernant les nuisances et abrogeant le Règlement 217-11.

PRÉSENTATION est faite par François Lessard, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'East Hereford, du projet de Règlement numéro 295-20 concernant les nuisances et abrogeant le Règlement 217-11. Monsieur Lessard mentionne l'objet du règlement et sa portée. Ce règlement sera adopté par le conseil de la municipalité lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la conseillère Linda McDuff et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès du greffier et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

20-10-162 Avis de motion et projet de Règlement 296-20 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogeant le Règlement 253-16

Madame la conseillère Nicole Bouchard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est le Règlement numéro 296-20 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogeant le Règlement 253-16.

PRÉSENTATION est faite par François Lessard, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'East Hereford, du projet de Règlement numéro 296-20 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogeant le Règlement 253-16. Monsieur Lessard mentionne l'objet du règlement et sa portée. Ce règlement sera adopté par le conseil de la municipalité lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la conseillère Nicole Bouchard et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès du greffier et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

20-10-163 Avis de motion et projet de Règlement 297-20 relatif aux systèmes d'alarme et abrogeant le Règlement 277-18

Monsieur le conseiller Normand Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est le Règlement numéro 297-20 relatif aux systèmes d'alarme et abrogeant le Règlement 277-18.

PRÉSENTATION est faite par François Lessard, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'East Hereford, du projet de Règlement numéro 297-20 relatif aux systèmes d'alarme abrogeant le Règlement 277-18. Monsieur Lessard mentionne l'objet du règlement et sa portée. Ce règlement sera adopté par le conseil de la municipalité lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par le conseiller Normand Roy et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil. Des copies sont

également disponibles pour consultation auprès du greffier et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

20-10-164 Rechargement Chemin des Côtes – Octroi du contrat

ATTENDU que le conseil municipal a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour le rechargement en gravier sur le chemin des Côtes;

ATTENDU qu'à la date et l'heure limite le 30 septembre 2020 à 11h30, une seule soumission a été déposée;

ATTENDU qu'elle a été ouverte en présence du comité de sélection;

ATTENDU que la soumission déposée par H.M. Lambert Excavation inc. d'East Hereford a été jugée conforme par les membres du comité;

ATTENDU que le coût de ces travaux seront acquittés par la subvention PPA-CE et pour le seuil de la subvention TECQ 2019;

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU d'accorder le contrat à H.M. Lambert Excavation Inc. pour un montant de 35 251.34 taxes incluses. La mairesse Marie-Ève Breton et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20-10-165 Démission conseillère poste 6

ATTENDU que le conseil municipal a reçu la démission de la conseillère Caroline Lemire, en date du 21 septembre 2020 et effective le 8 novembre 2020;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU d'accepter la démission de la conseillère Caroline Lemire, siégeant au poste 6 du conseil municipal et prenant effet le 8 novembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20-10-166 Entretien d'hiver chemin Andrews et borne sèche du chemin des Côtes

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie
APPUYÉE par le conseiller Normand Roy

IL EST RÉSOLU

- 1) d'accorder un contrat à M. Jerry Cunnington, pour l'ouverture et l'entretien du chemin Andrews sur une distance de 0,2 km ainsi que le chemin menant à la borne-sèche sur le chemin des Côtes. Le coût de ces entretiens est de 1100\$ et le paiement sera effectué au 1er avril 2021.
- 2) d'autoriser la mairesse Marie-Ève Breton et le secrétaire-trésorier François Lessard à signer le contrat;

- 3) d'engager le crédit de 1100.00\$ pour cette dépense, sous réserve des crédits disponibles;
- 4) de requérir le paiement de la dépense par le secrétaire-trésorier, à l'échéance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20-10-167 Contrat chemins d'hiver, Érablière Carbonneau

ATTENDU qu'Érablière Carbonneau 619, rue Kennedy Coaticook J1A 2X2, est un contribuable de la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette et que, pour accéder à sa propriété, il doit emprunter le chemin Beloin sur le territoire de la Municipalité d'East Hereford;

ATTENDU que le conseil municipal a accordé au Club Autoneige Cookshire inc. et au Club Quad Estrie Sud des droits de passage sur ce chemin et que, par conséquent, la pratique de la motoneige et du Quad ont priorité;

ATTENDU que le conseil municipal demande à Érablière Carbonneau de prendre en considération l'autorisation accordée par règlement auxdits Clubs et de s'assurer qu'une partie du chemin et de son accotement demeure sous couverture enneigée afin de ne pas écarter la pratique de ce sport;

ATTENDU que le conseil municipal d'East Hereford ne veut encourir aucun frais pour permettre à Érablière Carbonneau d'accéder à ses terrains;

ATTENDU que le conseil municipal est disposé à accorder un contrat de chemin d'hiver, sans aucune rémunération, pour accommoder Érablière Carbonneau;

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Caroline Lemire

IL EST RÉSOLU

- 1) D'accorder à Érablière Carbonneau un contrat d'un an (2020-2021) pour l'ouverture et l'entretien du chemin Beloin tel que décrit à l'Annexe A dudit contrat, comme ici au long reproduit;
- 2) De demander à Érablière Carbonneau de respecter les recommandations de la Municipalité, eu égard à la pratique de la motoneige et du quad et d'en informer l'entrepreneur choisi;
- 3) De ne verser aucune rémunération à Érablière Carbonneau pour ce contrat;
- 4) D'autoriser Érablière Carbonneau à engager un sous-contractant pour cet entretien;
- 5) D'autoriser la mairesse Marie-Ève Breton et le secrétaire-trésorier François Lessard à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20-10-168 Remerciement

ATTENDU qu'une personne ressource a apporté son aide bénévolement pour soutenir le directeur général;

ATTENDU que le conseil municipal tient à la remercier pour ce dévouement;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par le conseiller Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- 1) de remettre un panier-cadeau d'une valeur de 75.00\$ pour l'aide apportée;
- 2) d'engager le crédit de 75.00\$, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la contribution par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20-10-169 Changement de signataires pour le compte Desjardins des Loisirs East Hereford

SUR PROPOSITION du conseiller Normand Roy
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU

- 1) que les personnes autorisées à signer les chèques et effets du compte portant le numéro de folio 200 0909 9 soient Madame Marie-Ève Breton, mairesse, ainsi que Monsieur François Lessard, secrétaire-trésorier;
- 2) que deux signatures soient requises en tout temps pour les chèques;
- 3) que le nouvel Administrateur principal pour le service AccèsD Affaires sera Monsieur François Lessard, secrétaire-trésorier, en remplacement de Madame Sonia Côté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20-10-170 Modification du mode de versement du contrat « Entretien des chemins d'hiver 2020-2021 »

ATTENDU que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver pour la saison 2020-2021;

ATTENDU que le contrat a été octroyé à Entreprises forestières Filion Inc. ayant fourni la plus basse soumission conforme pour un montant total de 95 093,17\$, taxes incluses;

ATTENDU que l'article 938.0.4 du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumission dans la mesure où cette modification constitue un accessoire à ce contrat et n'en change pas la nature;

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité d'East Hereford accepte de procéder au paiement du prix du contrat pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver pour la saison 2020-2021 à Entreprises forestières Filion Inc. en six (6) versements, conditionnellement à l'exécution complète de l'ensemble des obligations prévues à l'appel d'offres, et ce, à la satisfaction de la municipalité;

QUE cinq (5) paiements de 15 848,86\$ soient respectivement versés le 15 octobre, le 16 novembre et le 15 décembre de l'année 2020 de même que le 15 janvier et le 15 février 2021;

QU'un dernier paiement au montant de 15 848,87\$ soit versé le 15 mars 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

20-10-171 Correspondance aux archives

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie
APPUYÉE par la conseillère Caroline Lemire

IL EST RÉSOLU que la correspondance présentée par le secrétaire-trésorier soit conservée aux archives municipales, suivant les règles prévues au calendrier de conservation en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

20-10-172 Rapport financier au 30 septembre 2020

Ayant tous pris connaissance du rapport financier au 30 septembre 2020;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU que ce conseil en accepte le dépôt.

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Solde de départ	440 164.49	20 261.83
Déboursés de septembre	56 735.59	
Revenus de septembre	77 686.34	2.58 + 922.84
Chèques en circulation	19 437.58	
Solde à la Caisse	461 115.24	
Solde réel	441 677.66	21 187.25

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20-10-173 Présentation des comptes au 30 septembre 2020

Ayant tous pris connaissance des comptes payés et à payer au 30 septembre 2020;

SUR PROPOSITION du conseiller Normand Roy
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU que ce conseil approuve les dépenses présentées par le secrétaire-trésorier et en autorise le paiement pour un montant total de 45 643.39\$ et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune d'elle, sous réserve des crédits disponibles. De plus, le conseil entérine la liste des paiement émis en septembre 2020, pour un montant total de 56 228.33\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DISPOSITIONS FINALES

20-10-174 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

que la séance ordinaire soit levée à 20H30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marie-Ève Breton, mairesse

François Lessard, sec.-trésorier

Je, Marie-Ève Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
